



Au Conseil communal de et à
1040 St-Barthélemy

St-Barthélemy, le 1^{er} septembre 2025

Préavis municipal N° 08/2025
relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur communal

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Le tracteur communal Hako Hakotrac 2100 DA, acquis en 2003, est désormais hors service (essieu avant brisé) et ne peut plus être utilisé de manière fiable en raison de son état de vétusté.

Afin de garantir la continuité des travaux de voirie, l'entretien des espaces verts et le maintien des infrastructures communales, la Municipalité propose l'achat d'un nouveau tracteur. Celui-ci, pourra également remplacer, à terme, le tracteur utilisé pour le déneigement qui arrive également en fin de vie.

2 Objectifs de l'acquisition

Le futur véhicule ne sera pas destiné uniquement à l'entretien du terrain de football, mais couvrira l'ensemble des besoins communaux, à savoir :

- entretien des espaces verts,
- déneigement et sablage,
- divers travaux d'entretien sur le domaine public.

Les accessoires, déjà en possession de la Commune, pourront être réutilisés avec ce nouveau tracteur, ce qui limite les coûts additionnels.

3 Procédure et offres reçues

Dans un souci de bonne gestion, trois offres ont été sollicitées auprès de fournisseurs régionaux.

Après analyse, la Municipalité propose de retenir la meilleure offre pour le modèle **Kubota B2-261 HDW** (26 CV, transmission hydrostatique 4x4, équipé des accessoires nécessaires).

L'offre de l'entreprise **Buffat Mécanique SA (Pailly)** se présente comme suit :

• Montant brut HT :	CHF 57'183.00
• Rabais :	CHF - 4'639.05
• TVA 8.1%	CHF 4'256.05
• Sous-total TTC	CHF 56'800.00
• Reprise ancien tracteur :	CHF - 1'000.00
• Montant net TTC :	CHF 55'800.00

La location de 3 mois du tracteur de remplacement nous est offerte.

4 Financement

La dépense sera financée par un leasing ou un emprunt au meilleur taux.

5 Amortissement

La durée d'amortissement est fixée à 10 ans, conformément à la réglementation MCH2 applicable à l'ensemble des communes dès le 1^{er} janvier 2024.

6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de St-Barthélemy vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- vu le préavis municipal N° 08/2025 du 1^{er} septembre 2025,
- oui le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir un nouveau tracteur communal ;
2. d'accorder le crédit d'investissement nécessaire de CHF 55'800.00 ;

3. d'autoriser le financement de ce montant par un leasing ou un emprunt au meilleur taux ;
4. d'autoriser la radiation de l'ancien véhicule Hako Hakotrac 2100 DA de 2003, devenu vétuste et hors service.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :



V. Pirrello



La secrétaire :



S. Barbosa

Annexe : Devis

Responsable du préavis : M. Giuseppe Greco, Municipal

Séance de la Commission : Mercredi 3 septembre 2025, 19h30,
salle polyvalente de l'administration communale

Préavis traité par le Conseil communal : Lundi 8 septembre 2025